

# Syctom mag

www.syctom-paris.fr

Le magazine de l'agence métropolitaine des déchets ménagers



## 04 dossier

Recyclage des emballages : 84 collectivités parlent d'une seule voix



## 07 bonnes pratiques

26% de déchets en moins pour 44 foyers de Grand Paris Seine Ouest



## 08 décryptage

De l'encombrant à l'aggloméré : le recyclage du bois

## 02 actualité

# Ouverture du premier centre de tri à Paris





⇒ **Journée Portes Ouvertes**  
au centre de traitement multifilière Isséane à Issy-les-Moulineaux le 17 septembre 2011 dans le cadre des « Journées du patrimoine ».  
Pour plus d'information : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

⇒ **L'agenda du Syctom**  
Réunions du Comité du Syctom le 12 octobre et le 30 novembre 2011  
Plus d'informations sur [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

⇒ **Prévention**  
Le Sitom 93 organise le 27 septembre prochain en partenariat avec le Conseil général de Seine Saint-Denis les 2èmes rencontres départementales des acteurs de la Prévention.  
Pour en savoir plus, Jocelyn Perrot, chargé de mission Prévention du Sitom 93 au 06.43.39.44.28

⇒ **Les Matinales**  
Le 18 octobre 2011 de 9h30 à 12 h.  
Pour en savoir plus, [pichon@syctom-paris.fr](mailto:pichon@syctom-paris.fr)

⇒ **« Métropole Prévention Déchets 2010-2014 »**  
Séminaires locaux de prévention : le mardi 8 novembre 2011 à Isséane et le mardi 15 novembre au centre de traitement multifilière à Ivry-Paris XIII



## Ivry-Paris XIII : bilan de la concertation

**À la suite du débat public à Ivry-Paris XIII, le Syctom a prolongé la concertation sur le projet de valorisation organique et énergétique des déchets avec tous les partenaires intéressés. Retour sur 12 mois d'échanges.**

En décidant le 12 mai 2010 de poursuivre le projet de transformation du centre à Ivry-Paris XIII, le Syctom s'était engagé à poursuivre la concertation. Engagement respecté. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, le comité des partenaires s'est réuni 10 fois sous l'égide d'un garant et une réunion d'information du public s'est tenue le 30 juin 2011, dans le prolongement de la décision prise par le comité syndical de l'agence métropolitaine des déchets ménagers de lancer la procédure de dialogue compétitif pour la désignation du concepteur-

constructeur-exploitant du futur centre de valorisation organique et énergétique - lequel devrait être désigné courant 2013.

### Un dialogue constructif

D'une durée d'un an, la première étape de la concertation avait pour objectif de préciser les contours du projet. Elle s'est organisée autour de 3 thématiques : l'adaptabilité des capacités de traitement à l'évolution du gisement de déchets ; l'intégration urbaine et architecturale du centre ; le suivi de sa construction et de son activité par les rive-

rains. Les échanges ont notamment été nourris par les études lancées par le Syctom sur les gisements de biodéchets et sur les facteurs socio-économiques de la baisse de la production de déchets ainsi que par l'étude commandée par le collectif 3R. Le programme détaillé de l'opération a été communiqué aux partenaires préalablement à son adoption par le Syctom.

### Le recrutement de Sentinelles

Sur proposition du Syctom, les mairies d'Ivry-sur-Seine et du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris ont lancé un appel à candidatures pour constituer un groupe de Sentinelles autour du centre Ivry-Paris XIII. À l'instar du système mis en place à Issy-les-Moulineaux pour la construction et l'exploitation du centre Isséane, il s'agit de constituer un groupe d'observateurs permanents, parmi les personnes riveraines volontaires (habitants et salariés d'entreprises), pour suivre le fonctionnement du centre actuel



et sa transformation en centre de valorisation organique et énergétique des déchets. Les Sentinelles se réuniront tous les trimestres pendant le chantier et 2 fois par an en phase d'exploitation. Elles exerceront leur suivi sur la base d'indicateurs (impact visuel, circulation, stationnement, propreté, déchets, bruit et vibrations, eau, odeurs, poussières).

### Une charte de qualité environnementale

Engagée en avril 2011, la deuxième étape a consisté à élaborer une charte de qualité environnementale. Celle-ci concerne le centre actuel, le chantier de construction comme l'exploitation du futur équipement jusqu'à sa déconstruction. Son objet est non seulement de préserver l'environnement et la qualité de vie des riverains mais aussi d'y intégrer des dimensions artistiques, culturelles et sociales. Ses dispositions précisent les

mesures de surveillance et les modalités d'information et de dialogue avec le public. Un comité de suivi de la charte doit être mis en place, composé de représentants du Syctom, de la ville d'Ivry-sur-Seine, du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris, de la région Île-de-France, du département du Val-de-Marne,

d'associations, de services de l'État, de l'exploitant du site et d'une institution scientifique. Son rôle est de veiller au respect des engagements pris dans la charte de qualité environnementale. Il se réunira 2 à 4 fois par an pendant les travaux et 1 à 2 fois par an pendant l'exploitation ■

### Une déchèterie en remplace une autre

Dans le cadre du réaménagement et de la modernisation du centre de transfert d'objets encombrants du Syctom à Saint-Denis, la déchèterie présente sur le site a dû fermer le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Afin d'assurer la continuité du service, la Communauté d'agglomération de Plaine Commune a construit une déchèterie intercommunale à Épinay-sur-Seine, avec le soutien du Syctom à hauteur de plus d'un million d'euros. Cette nouvelle installation, dont la mise en service est prévue début août 2011, accueillera déchets verts, gravats, encombrants, cartons, DEEE, verres, bois, huiles de vidange et déchets ménagers dangereux (près de 6 800 tonnes par an au total). Elle comportera aussi une activité de réemploi. Elle est destinée aux habitants d'Épinay-sur-Seine, de l'Île Saint-Denis et à une partie de la population de Saint-Denis et de Villetaneuse. Elle sera ouverte aux ménages ainsi qu'aux artisans et commerçants.

### ⇒ Le point sur l'activité 2010 du Syctom

Le rapport d'activité du Syctom est téléchargeable sur [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr), espace Collectivités, avec le détail de la production de déchets par commune adhérente.



### ⇒ La tournée des DÉEÉglingués

Du 21 au 28 mai 2011, le SYELOM participait à l'opération de sensibilisation au recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques organisée dans la France entière par les éco-organismes chargés de la collecte et du traitement des DEEE (Écologic, Eco-systèmes, ERP, Recylum). La manifestation s'est déroulée dans 7 communes des Hauts-de-Seine, sur le parvis de La Défense ainsi que dans le réseau des déchèteries fixes et mobiles du SYELOM. Plus de 15 tonnes de DEEE ont été collectées à cette occasion, dont 51 % de petits appareils ménagers et 29 % d'écrans, le reste étant composé de gros appareils électroménagers.



▲ Le 4 mai 2011, Bertrand Delanoë, Maire de Paris, et Anne Hidalgo, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire de Paris, chargée de l'urbanisme et de l'architecture, ont été invités par François Dagnaud, Président du Syctom, à découvrir le premier centre de tri des collectes sélectives à Paris dans le 15<sup>e</sup> arrondissement

# 04

dossier



## Recyclage des emballages : 84 collectivités parlent d'une seule voix

Le 22 juin 2011, le comité syndical a autorisé le Président du Syctom à renouveler son partenariat avec Eco-Emballages en signant un nouveau contrat pour les six années à venir. Celui-ci définit les modalités de soutien apporté à la collecte et au tri des déchets d'emballages ménagers conformément au barème E agréé par l'État. Il induit de profonds changements, dans le principe même d'octroi des aides ainsi que dans les modalités de contractualisation. En 2011, au vu des tonnages estimés de collectes sélectives, les subventions versées par Eco-Emballages sur le territoire métropolitain devraient s'élever à 25,3 millions d'euros, soit un gain collectif de 14 % par rapport à 2010 (barème D).



François Dagnaud,  
Président du Syctom,

« La solidarité  
métropolitaine  
a prévalu »

« Nos collectivités adhérentes on accepté de parler d'une seule voix. La solidarité métropolitaine a prévalu pour contribuer à atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement. Les 84 communes de la métropole se reconnaissent dans un seul contrat, piloté par le Syctom, en collaboration avec elles et les syndicats primaires, et pour leur compte. Ce choix qui concilie solidarité territoriale et performance est optimal du point de vue de la gouvernance métropolitaine. Il donne une marge de manœuvre dans les relations avec les acteurs de la chaîne du recyclage des déchets et procure un gain financier significatif. »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 où le barème E est applicable, la performance est au cœur du dispositif de soutien apporté au recyclage des emballages ménagers. L'octroi des aides est dorénavant lié à des obligations de résultats, afin d'atteindre l'objectif ambitieux fixé par le Grenelle de l'environnement : recycler 75 % des emballages ménagers en 2012.

### Priorité à la performance

Désormais, plus de 80 % des subventions d'Eco-Emballages sont versés au regard des quantités de déchets d'emballages effectivement recyclables, c'est-à-dire des tonnages sortant des centres de tri du Syctom et repris par des filières industrielles.

Le barème E change ainsi en profondeur les conditions d'attribution des aides : auparavant, celles-ci prenaient pour base de référence les emballages collectés apportés dans les centres de tri. Les aides aux actions locales de sensibilisation des habitants (communication et postes d'ambassadeurs du tri) sont elles aussi versées en fonction des quantités recyclées. Et les soutiens de l'éco-organisme deviennent particulièrement incitatifs à partir du taux moyen de recyclage de 60 %. Le taux de recyclage des déchets d'emballages produits sur le territoire du Syctom est à l'heure actuelle de 48 %. Il faudrait augmenter de 30 % les tonnages de collectes sélectives à l'échelle



de la métropole pour atteindre le seuil de 60 %.

#### Nouvelle donne

L'institution du barème E a aussi entraîné pour l'agence métropolitaine et ses collectivités adhérentes de nouvelles modalités de contractualisation. Les contrats signés avec Eco-Emballages doivent maintenant couvrir les 5 matériaux historiques de la collecte sélective (acier, aluminium, papier-carton, plastique et verre). Précédemment, les contrats relatifs au recyclage du verre relevaient, à titre dérogatoire, des collectivités responsables de la collecte. Celles-ci faisaient également leur affaire de l'obtention des subventions relatives aux ambassadeurs du tri et aux actions de communication.

#### Un contrat unique

Face à cette nouvelle donne, soit les 47 collectivités assurant la collecte concluaient chacune un contrat, soit le Syctom signait un contrat unique avec Eco-Emballages couvrant l'ensemble de son périmètre. Après plusieurs réunions de travail et d'échanges avec les techniciens et les élus décisionnaires, organisées en collaboration avec le SYELOM et le SITOM93, c'est la seconde solution qui a été retenue.

#### Gagnant-gagnant

Signer un contrat unique pour l'ensemble du territoire métropolitain procure en effet plusieurs avantages. Des effets d'échelle tout d'abord : la massification des tonnages permet de développer le transport alternatif et d'obtenir des

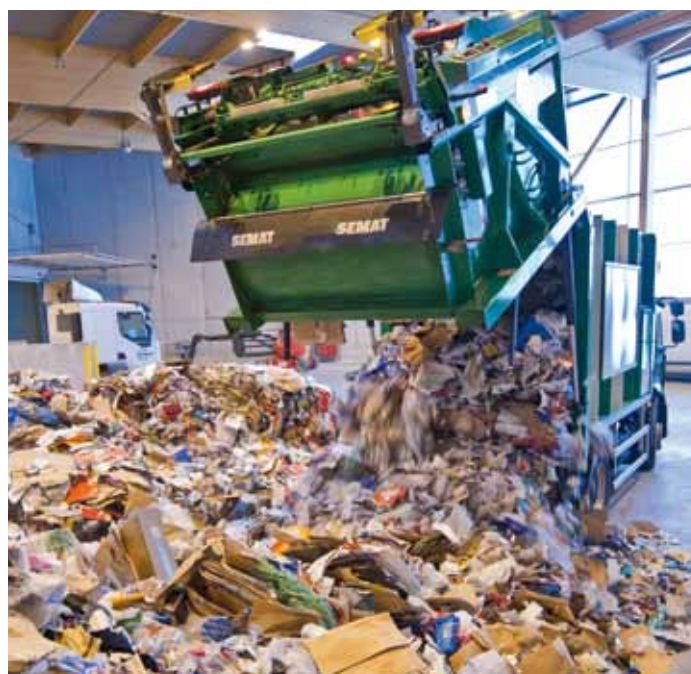
débouchés optimaux à des conditions économiques maîtrisées, tout en privilégiant des filières de proximité. La logique collective fait en outre bénéficier d'effets de seuil (au-delà desquels les soutiens sont plus incitatifs) : les simulations financières montrent que, comparé à une multiplicité de contrats, un contrat unique majore l'ensemble des soutiens perçus de 520 000 euros par an. Il est aussi source de simplification pour les collectivités locales qui se voient déchargées de tâches administratives relatives au suivi des flux, à la gestion d'informations et à la demande de subventions auprès d'Eco-Emballages. Enfin, la centralisation des informations au niveau du Syctom permet d'avoir une vision globale des flux, de leur quantité et de leur composition, d'en assurer la traçabilité jusqu'aux filières de reprise et d'adapter les installations de tri aux besoins.



**Alain Rouault,**  
Président du SITOM93,  
Vice-Président du Syctom

« Nous serons forcément plus forts en étant groupés »

« Le SITOM93 a donné son accord de principe pour la signature d'un contrat unique pour l'application du barème E. Pour nos collectivités, c'est une bonne chose que le Syctom soit l'interlocuteur unique vis-à-vis d'Eco-Emballages. Nous avons ainsi de plus grandes marges de manœuvre. Nous serons forcément plus forts en étant groupés. Il est aussi préférable que le Syctom maîtrise tout du point de vue des aides à la communication. Pour nos communes adhérentes, c'était le point noir, elles avaient des difficultés à obtenir les aides financières. Nous sommes confiants dans la volonté et la capacité du Syctom à défendre leurs intérêts. »



#### ◀ 750 prélèvements par an

Le versement des soutiens au titre du barème E suppose de disposer de données les plus fiables possibles sur les déchets d'emballages effectivement recyclables produits par chaque collectivité. C'est pourquoi le Syctom a lancé en 2011 un nouveau programme de mesures pour évaluer la composition de leurs apports respectifs dans les centres de tri. Ainsi, plus de 750 caractérisations seront effectuées à l'année, qui permettront de dresser une photographie représentative des matériaux recyclables collectivement par collectivité. Ces données aideront en outre les communes à améliorer la qualité du tri (signalement des taux de refus supérieurs à 30 % à la suite des contrôles, transmission des résultats chaque semestre).

### Une transition en douceur

Afin de préserver l'équilibre des finances locales, une transition en douceur est ménagée entre les 2 barèmes, le Syctom complétant les aides à la collecte sélective qu'il accorde traditionnellement à ses collectivités adhérentes (cf. encadré). Pour mémoire, en 2010, il leur a versé 21,3 millions d'euros alors qu'il a reçu 18,1 millions d'euros d'Eco-Emballages. « Le Syctom veille à l'attribution des subventions de l'éco-organisme et y ajoute son propre soutien pour harmoniser les niveaux de performance du tri à l'échelle

*métropolitaine* » souligne François Dagnaud. « Les territoires à fort potentiel de progression pourront bénéficier d'aides accrues pour améliorer la quantité et la qualité des déchets d'emballages triés par leurs habitants. Le niveau moyen du taux de recyclage sur le périmètre du Syctom s'en trouvera amélioré et c'est l'ensemble de nos collectivités adhérentes qui, du fait d'une performance globale accrue, pourront accéder à des soutiens plus importants d'Eco-Emballages. Notre rôle est d'assurer la défense des intérêts métropolitains. » ■



**Jacques Gautier,**  
Président du SYELOM, Vice-Président du Syctom

« Au delà de la pertinence financière démontrée aux collectivités de recourir à un contrat unique « Syctom/Eco-Emballages », je voudrais surtout insister sur les enjeux qui découlent de ce contrat pour l'avenir. Les anciens contrats « villes/Eco-Emballages » n'avaient qu'un seul but : développer les collectes sélectives sur tout le territoire en laissant une grande latitude aux élus de terrain pour définir les moyens d'y parvenir, en termes d'organisation technique et de communication. Quinze ans après, c'est chose faite et il est temps de passer à la seconde phase qui implique désormais performance et résultats, en lien avec les nouveaux objectifs environnementaux fixés par le législateur. Pour y parvenir, nous devons concilier l'harmonisation et la simplification des pratiques de collecte - règles de tri, couleurs des bacs, outils d'information - avec la performance des équipements de proximité, pour schématiser, avoir une lisibilité métropolitaine globale de la gestion des déchets depuis l'habitant jusqu'en sortie de centre de valorisation. Le contrat unique Syctom/Eco-Emballages pour le barème E est l'un des premiers éléments de cette nouvelle gouvernance. »

« Avoir une lisibilité métropolitaine globale de la gestion des déchets »

### Les aides complémentaires du Syctom à la collecte sélective

Au cours des 6 prochaines années, le Syctom devrait en moyenne reverser 2,4 millions d'euros par an de soutien en plus de celui accordé aujourd'hui par Eco-Emballages. En moyenne, les communes devraient voir leur soutien augmenter de 10 % par rapport à l'ancien barème D.

- ▶ **Maintien du soutien historique de 125,89 euros/tonne de collecte sélective entrant** dans les centres de tri.
- ▶ **Verre** : reversement à 100 % du soutien accordé par Eco-Emballages, majoré des recettes de la vente des matières et d'un soutien lié à la performance du recyclage par rapport à 2010 (soit au total, 41,05 euros/tonne de verre recyclé selon les estimations).
- ▶ **Dépenses de communication** : reversement de 100 % de la subvention d'Eco-Emballages.
- ▶ **Ambassadeurs du tri** : reversement de 100 % de la subvention d'Eco-Emballages, qui peut aller jusqu'à 5 000 euros, majoré d'un abondement pouvant atteindre 3 000 euros.
- ▶ **Territoires à fort potentiel de progression** : selon le principe de solidarité territoriale, encouragement des projets des collectivités adhérentes visant à augmenter la quantité et la qualité du tri de leurs habitants ou à optimiser leur service technique de collecte (3 projets soutenus à hauteur de 200 000 euros maximum chaque année).
- ▶ **Amélioration de la qualité du tri des collectes sélectives** : incitation financière pour limiter les refus (tonnages collectés et non recyclables) reposant sur un intéressement à la tonne de déchets valorisables à l'entrée des centres de tri.





Même lorsqu'on est performant, on peut encore réduire sa production de déchets<sup>(1)</sup> ! Il apparaît clairement qu'en appliquant des gestes de prévention, certains ménages ont aussi davantage trié leurs déchets. Il est donc pertinent de communiquer à la fois sur la prévention et le tri et d'avoir un message global sur la protection de l'environnement ». L'accompagnement de la Communauté d'Agglomération a en effet dépassé le seul cadre des déchets. Outre les outils remis aux participants, des réunions ont été organisées afin de favoriser les échanges collectifs et d'apporter des éléments d'information sur le développement durable (cf. encadré).

suite page 8

**En janvier 2011, la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO) a lancé une opération « foyers témoins » dans le cadre de son programme local de prévention dont l'objectif est de réduire de 7 % la production de déchets ménagers sur son territoire d'ici 2015. Regard sur cette expérimentation exemplaire dont les résultats sont encourageants.**

Familles nombreuses, célibataires, couples, actifs, retraités, étudiants... C'est un panel de 44 foyers représentatifs de la population des 7 communes de GPSO (Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Vanves, Ville d'Avray) qui a été sélectionné, sur la base du volontariat, pour évaluer des pratiques permettant de réduire les déchets ménagers. Engagée le 24 janvier, l'expérimentation a duré 4 mois, pendant lesquels les ménages ont pesé chaque jour leurs déchets. Le test se déroulait en 2 temps. Les 3 premières semaines, les foyers ne changeaient rien à leurs habitudes (résultats des pesées : 123 kg/pers/an pour les ordures ménagères, 77 kg/pers/an pour les collectes

sélectives). Les 13 semaines suivantes, ils mettaient en pratique 2 à 3 nouveaux gestes, choisis parmi les 10 de la méthodologie Ademe (cf. encadré p.8). Extrêmement motivés, plusieurs foyers ont sélectionné plus de 3 gestes, voire tous - ceux les plus pratiqués étant le choix de produits « sous-emballés », le stop pub et le lombricompostage.

#### La poubelle à la diète

« Les foyers témoins ont réduit de 26 % leur production de déchets. Les ordures ménagères ont baissé de 34 % et les collectes sélectives de 8 % » explique Julie Bach, chargée de prévention GPSO. « Dans la perspective du plan de prévention, ces résultats sont encourageants.

## L'ACCOMPAGNEMENT DE GRAND PARIS SEINE OUEST

### Outils et conseils

- Pour tous : un cabas, une carafe, un carnet de bord pour consigner les pesées, un peson de pêcheur.
- Selon les foyers : un composteur ou lombricomposteur avec formation à l'appui, une batterie avec piles rechargeables, un guide des éco-labels, une sortie en supermarché pour repérer les produits les moins emballés, un guide sur les produits ménagers à fabriquer soi-même, un abonnement à la presse en ligne, un kit d'utilisation des couches lavables, des lingettes démaquillantes lavables, des trucs et astuces pour réutiliser les produits...

### Conférences et visites

- Les problématiques de santé environnementale (intervention d'un médecin spécialiste).
- Le « cradle to cradle<sup>(2)</sup> » (intervention d'un consultant).
- Visite du centre multifilière Isséane.



(1) La production d'ordures ménagères résiduelles par habitant dans les communes de GPSO (293 kg/hab/an) est déjà inférieure à la moyenne du Sycatom (357 kg/hab/an).

(2) Du « berceau au berceau » : nouvelle approche industrielle d'éco-conception inspirée du fonctionnement de la nature, consistant à fabriquer des produits ayant non seulement un impact minimal mais aussi des retombées bénéfiques pour l'environnement. Repose sur le recyclage à l'infini des produits.

**Vers un déploiement**

À 96 %, le groupe est satisfait ou très satisfait de l'opération et continue sur sa lancée. Grand Paris Seine Ouest réfléchit au plan d'actions à mettre en œuvre à plus grande échelle en tirant les enseignements de ce test. Si le lombricompostage a permis de réduire de 14 % les ordures ménagères, il a paru techniquement assez complexe aux participants – pourtant zélés. GPSO étudie donc la piste du compostage en pied d'immeuble pour promouvoir le recyclage domestique des biodéchets. Parmi les gestes qui semblent avoir aussi un effet particulièrement prononcé sur l'amaigrissement de la poubelle : le stop pub et l'utilisation, pas si compliquée, de couches lavables. Quant à l'achat responsable, il se heurte encore à un manque d'offres. À quand les « industriels témoins » ? ■



## 10 gestes pour réduire les déchets de la méthodologie Ademe

- > boire de l'eau du robinet,
- > choisir le bon conditionnement,
- > faire les courses avec un sac réutilisable,
- > apposer un autocollant « stop pub » sur la boîte aux lettres,
- > utiliser des piles rechargeables,
- > produire du compost ou du lombricompost,
- > préférer des produits éco-labellisés,
- > limiter les impressions,
- > réutiliser ce qui peut l'être,
- > adopter des gestes alternatifs (faire ses yaourts, opter pour les couches lavables...)

## De l'encombrant à l'aggloméré : le recyclage du bois

Sur les quelque 212 000 tonnes d'objets encombrants qu'il a traitées en 2010, le Syctom a récupéré 64 000 tonnes de bois, soit 30 % des tonnages. Recyclé, ce matériau sert en quasi-totalité à fabriquer de l'aggloméré et/ou du « bois particules ».



1 Le bois que le Syctom récupère parmi les objets encombrants relève à 96 % de la catégorie B : bois d'ameublement et aggloméré faiblement traité. Les 4 % restant relèvent de la catégorie A : bois de palettes et de caquettes non traité.



2 Trois sociétés (Generis, Sita, Paprec) reprennent le bois, le trient plus finement et le broient avant de l'envoyer vers les filières de recyclage.



3 L'essentiel du bois traité par le Syctom est recyclé en aggloméré dit « bois particules ».



4 Le bois non traité peut être recyclé dans des chaudières biomasse ou entrer dans la fabrication de compost.

**Syctomag** est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris  
Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 Internet : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Dominique Labrouche, Emmanuel Borde-Courtivron - Directrice de la communication : Véronique Menseau  
Coordination : Nicolas Seguin - Crédits photos : © SYCTOM - © Thierry Dehesdin / SYCTOM - © JL Valet / Syctom - © Henri Garat / Ville de Paris - © Sophie Robichon / Ville de Paris  
© Fotolia - Conception réalisation : **PARIMAG** - Rédaction : Monik Malissard - Document imprimé par Desbouis-Grésil, sur papier Cyclus Print 100% recyclé. ISSN 1769-8782